



PRIX DE L'ABONNEMENT.
Par trimestre,
Francs 11, pris au bureau.
Francs 13, franco à la poste

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Question américaine. Médiation de l'Angleterre. — Nouvelles de la Sardaigne. — Nouvelles d'Espagne. — Chronique judiciaire. — Chambre belge. — Nouvelles adjudications pour le chemin de fer. — Des bruits de guerre. — Nouvelles et faits divers.

FRANCE.

Paris, le 7 décembre. — On assure que de nouvelles instances ont été faites par l'Angleterre pour que la France s'en remît à sa médiation, du soin d'arranger les affaires des Etats-Unis. L'intérêt du cabinet britannique est évident dans cette affaire. Il importe que toutes les forces maritimes de ses alliés restent disponibles pour le cas où les événements d'Orient viendraient à en réclamer l'emploi. Quoiqu'on ait dit que ces offres de médiation avaient d'abord été refusées, il paraît que lord Grandville a été autorisé par son cabinet, et qu'il pourrait agir sans être désavoué. Tout ceci aurait été réglé lors du dernier voyage fait par la famille royale à Versailles en compagnie de l'ambassadeur britannique et de sa famille.

Le Journal des Débats assure que les explications que le gouvernement a données sur l'état des relations avec les Etats-Unis sont complètes; que si elles ne semblent pas satisfaisantes, c'est qu'il n'a dit que ce qu'il savait.

L'Amérique, ajoute-t-il, réclamait une indemnité; cette réclamation a été reconnue juste et bien fondée. Le gouvernement a signé un traité, il l'a soutenu avec chaleur devant les chambres qui, à leur tour et après un mûr examen, ont voté les fonds nécessaires pour le paiement de l'indemnité. Mais les chambres y ont mis une condition que le gouvernement s'est empressé d'accepter, celle d'une explication qui gardât intact l'honneur de la France offensée par les expressions injurieuses du président Jackson. C'est à l'Amérique maintenant à prendre un parti. Les fonds de l'indemnité sont faits; le gouvernement est tout prêt à payer. Ce que la France demande à l'Amérique, ce n'est pas un acte honnête de soumission, mais une satisfaction également honorable pour les deux pays. Nous ne voulons pas plus humilier l'Amérique qu'être humiliés par elle.

La France a été insultée, au moins en apparence; elle a ressenti l'outrage; c'est là le bon amour-propre. L'insensibilité, en pareil cas, est chose impossible; et une grande nation n'a pas d'intérêt qui soit plus cher que son honneur. Mais s'obstiner dans son tort, mais refuser toute explication quand on a rendu une explication nécessaire, voilà le mauvais amour-propre. Lequel des deux prévaudra dans l'esprit des Américains? C'est là toute la question. Croit-on qu'elle soit facile à décider par conjecture? Il faut songer qu'en Amérique, comme partout ailleurs, s'il y a des hommes éclairés qui connaissent à fond les intérêts de leur pays et qui prennent un parti par raison, non par passion, il y a aussi une masse qui n'obéit qu'à son caprice et à la passion du moment; et en Amérique c'est cette masse qui

gouverne, c'est elle qui décidera de la paix ou de la guerre.

Il n'est possible à personne, et pas plus au gouvernement qu'à qui que ce soit, de prévoir d'une manière infailible ce que fera le gouvernement américain. Nous espérons que le bon génie des deux peuples l'emportera, et que la paix sera maintenue. C'est même, si l'on veut, le plus probable. La raison, l'intérêt, l'honneur bien entendu, orient : la paix ! Mais encore une fois, le gouvernement serait coupable de ne pas se tenir prêt à tout événement. Dans une cause où nous avons si évidemment pour nous la raison et l'équité, il faut aussi qu'au besoin nous ayons la force.

(Il faut remarquer que cet article a déjà quelques jours de date. La question a déjà pris un aspect pacifique.)

— On annonce qu'à la sollicitation de l'Autriche, nos troupes vont décidément évacuer Ancône.

— Des lettres closes ont été envoyées à tous les députés présents à Paris, les convoquant pour le 29 décembre.

— Le sieur Louis Camus Sergy, employé, comparait hier devant la cour d'assises de la Seine comme prévenu d'avoir le 26 septembre dernier placardé sur le quai Napoléon une pièce de vers contenant l'apologie de l'attentat du 28 juillet, et d'avoir par conséquent commis le double délit d'apologie du crime et d'offense envers la personne du roi. Le prévenu qui a présenté sa défense en vers a été déclaré par le jury coupable, et la cour l'a condamné à un an de prison et cinq cents francs d'amende.

— Le Toulonnais du 2, donne les nouvelles suivantes de Sardaigne, d'après des lettres de Gènes du 28 novembre :

« Nous avons reçu des lettres de Gènes en date du 28. A cette époque, la division navale qui vient d'être armée dans ce port n'avait pas encore mis à la voile. C'est M. l'amiral Serra qui en a le commandement. Sa destination est toujours un mystère, mais d'après le mouvement que se donnent les partisans de D. Miguel et D. Carlos dans ce pays, il y a lieu de croire que Charles-Albert va tenter de secourir les efforts des deux prétendants. Le roi de Sardaigne était à Gènes depuis le 5. Il fait manœuvrer presque journellement les troupes qu'il a concentrées sur ce point, et l'escadre, composée de huit bâtiments, dont deux vaisseaux rasés et deux frégates. On fait des levées extraordinaires de marins, et les bâtiments génois qui se trouvent dehors n'ont garde de rentrer, ils perdraient leurs équipages. L'escadre russe n'était pas encore arrivée, mais on l'attendait incessamment devant l'île de Sardaigne. »

— On écrit de Douai, le 1^{er} décembre :

« M. le docteur Pallas, de Saint-Omer, vient de faire du sucre avec la paille du maïs; cette ex-

périence a complètement réussi. Outre le produit du sucre obtenu, lequel est proportionnellement le même que celui que l'on retire de la betterave, M. Pallas assure que le résidu de la paille, qu'il a utilement employé à la fabrication du papier ordinaire, et les grains dont il n'a aucun besoin pour la confection du sucre, peuvent rapporter par 35 ares 28 centiares environ 300 frs. C'est une bien précieuse découverte. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le journal ministériel du soir publie les nouvelles suivantes :

« Une dépêche télégraphique de Bayonne, du 3 décembre, annonce que le reste de la division navarraise, au nombre de 1,000 hommes, est rentrée le 2 dans la vallée d'Ahoescoga, poursuivie par la légion étrangère qui l'a chassée d'Ochaguviale le 1^{er} décembre et lui a pris 200 hommes. »

« Le même jour, Léon Iriarte a surpris Lerouge à Oayz et lui a pris 50 cavaliers. »

« Une autre dépêche de Bayonne, en date du 5 décembre, porte que le 3 Iriarte et Oraa ont pris avec toute sa bande, composée de 200 hommes, le partisan Lerouge, qui inquiétait les communications. »

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Un jeune homme de vingt-quatre à vingt-cinq ans, assez bien mis, et dont les manières n'annonçaient pas cependant une éducation fort distinguée, s'est présenté à Londres, au palais habité par le roi, et a demandé à parler à S. M. pour affaires confidentielles et de famille. On lui a répondu qu'une audience ne s'obtenait pas aussi facilement, et qu'une lettre de rendez-vous était indispensable. Le jeune homme, sans se déconcerter, a dit : « Je suis au-dessus de ces petites formalités; apprenez que je suis le propre frère de S. M. Guillaume IV. » On voulut en vain le renvoyer, son insistance força les huissiers de le faire arrêter et conduire au corps de garde.

Amené le lendemain au bureau de police de Marlborough-Street, le jeune homme a dit à M. Dyer, magistrat tenant l'audience : « Je me nomme Georges-Frédéric-Auguste Guelf, je suis le fils du feu roi Georges IV, et si, comme on me l'assure, je suis légitimé par son testament, le trône doit me revenir à la mort du monarque régnant, de préférence à la princesse Victoria. Le règne de cette princesse serait fâcheux à mon pays parce qu'il séparerait de la couronne d'Angleterre celle de Hanovre qui ne peut passer qu'à un héritier mâle. Il y aurait, comme vous voyez, un grand avantage à trouver et reconnaître un rejeton masculin. »

M. Dyer : Avez-vous la moindre preuve de ce que vous avancez ?

Le prisonnier : J'ai été, il y a quelque temps par suite d'une méprise et à l'occasion d'une querelle futile, arrêté et conduit à la prison de Whitecross-Street. Un détenu entend prononcer le nom que l'on m'a donné dans le monde pour mieux déguiser mon illustre origine, m'a dit : Je vous connais depuis longtemps; je sais où sont les preuves qui

EXCELLENCE DE LA MUSIQUE ITALIENNE.

Depuis près de trois siècles, l'Europe a reconnu la supériorité des chanteurs italiens sur ceux des autres nations. Voilà trois siècles que les chanteurs italiens se succèdent sur les théâtres d'opéra de l'Italie, de l'Angleterre, de la France, de l'Espagne, de l'Allemagne, et même aujourd'hui de l'Amérique. Un tel succès ne saurait être le résultat d'une espèce de gageure que les chanteurs de 1835 tiendraient obstinément, dans la seule idée de perpétuer l'admiration que causa la musique de Peri et de Caccini, exécutée par des chanteurs italiens, en 1600, au mariage de Marie de Médicis avec Henri VI.

En mettant de côté la question de l'excellence de la composition musicale en Italie, on peut facilement reconnaître plusieurs raisons matérielles qui produisent la supériorité des chanteurs de cette contrée : 1^o la puissance, la pureté et l'égalité de la voix; 2^o l'accentuation prosodique et la clarté des désinences de tous les mots de la langue italienne; 3^o et enfin la méthode de chanter, qui résulte immédiatement de ces conditions de la langue. Ce qui prouve l'importance de ces moyens matériels, ce sont les résultats qu'ils produisent lorsqu'ils sont fortuitement mis en usage par des chanteurs étrangers à l'Italie. Ainsi plusieurs chanteurs et chanteuses françaises, sortis jeunes de notre pays, après avoir ressenti les effets salutaires de l'air méridional, et s'être exercés à chanter en langue italienne, ont parvenus à obtenir une fermeté d'accentuation, une agilité de gosier et un art pour respirer à propos, qui, à quelques exceptions près, manquent aux autres chanteurs de l'Europe.

Ces défauts d'agilité et de bonne respiration ont frappé les amateurs à Paris, lorsque l'on y a entendu la troupe allemande.

Haitzinger, ténor dont le mérite a été si vivement apprécié, paraissait monotone, faute de chanter avec vivacité certains passages, et Mme. de Vrient s'empressait tellement de donner toute sa voix, qu'elle était régulièrement essoufflée à la quatrième mesure d'un air. L'art d'un chanteur dramatique consiste à bien distribuer la puissance de sa voix d'après l'importance des morceaux du rôle qu'il doit chanter, en sorte que chaque portion de ce rôle soit graduellement subordonnée aux autres, en ayant soin de ménager avec art le morceau, puis la phrase, et enfin la note qui doit porter coup, qui est le dernier trait que le chanteur veuille porter dans l'âme de l'auditeur. En général, les chanteurs italiens ont l'instinct de cette gradation dramatique dans le chant.

Depuis fort longtemps on fait aux chanteurs italiens le reproche de parsemer la musique de traits, de fioritures inutiles et souvent trop longues. On ne saurait disconvenir que l'école italienne n'abuse quelquefois de ces ornemens, quoique nous pensions que des chanteurs ne possèdent jamais toutes les ressources de leur art, quand l'agilité extrême du gosier ne les rend pas maîtres de surmonter toute espèce de difficultés. On peut se convaincre par l'expérience que tous les chanteurs qui sont faibles sur la vocalisation rapide manquent toujours les passages les plus simples, mais où la passion demande de la force et de la rapidité accidentelle. On sait avec quelle grâce et quelle énergie Lablache, Tam-

burini et Rubini rendent ces traits, ces fioritures que l'on condamne; mais aussi avec quel aplomb, avec quelle précision intelligente, avec quelle vivacité de répartie, ils disent le récitatif obligé et font les rentrées dans les morceaux d'ensemble ?

Comme tout un opéra est bien véritablement chanté par eux et non pas dit ! C'est cette perfection constante dans l'exécution des opéras par les Italiens, qui explique et justifie la faveur permanente des dilettanti depuis trois siècles; c'est ce soin minutieux de dire toujours bien et mieux s'il est possible, qui fait que l'on écoute toujours avec un nouveau plaisir et une plus grande attention. D'ailleurs, pour couler à fond l'affaire des fioritures, il nous semble que Lablache, Tambarini, Rubini et Mlle. Grisi, chantent assez bien les *andante* et toutes les mélodies simples, pour démontrer que l'agilité de la voix est loin de nuire à la majesté d'un thème dépourvu d'ornemens.

Puisque les langues anglaise et espagnole sont celles que parlent le plus familièrement les personnes livrées au commerce puisque le français est généralement adopté en Europe pour la conversation, les sciences, et les relations diplomatiques, on ne voit pas pourquoi l'on n'adopterait pas pour le chant la langue italienne, qui se marie si heureusement aux exigences musicales.

ASSOCIATIONS DE TRAVAILLEURS.

Depuis l'introduction des bateaux à vapeur, les bateliers de la Tamise ont eu beaucoup à souffrir de leur concurrence.

constatent votre naissance, je vous conseille d'aller réclamer directement auprès du roi lui-même; c'est un bon prince, et il ne s'offensera pas de votre démarche, puisque vous ne devez régner qu'après lui.

Une des personnes présentes a demandé si ce malheureux n'avait pas eu la tête tournée par l'extrait des journaux français qui venait de paraître à Londres, et où il est question de prétendues démarches qu'aurait faites à Londres la fameuse Mme. de Campestre. (Adélaïde Millo) pour faire reconnaître un enfant prétendu de Georges IV, né lorsqu'il était encore prince de Galles.

M. Dyer: Cela n'est pas possible, car il s'agit dans le procès de Mme. de Campestre d'une postérité féminine, et non d'une postérité masculine.

Le prisonnier: Observez, messieurs, que je ne fais de mal à personne, et que je désire seulement parler au roi; si on m'a trompé, je serai le premier à reconnaître mon erreur.

A une audience suivante M. Dyer a dit que, renseignements pris sur cet infortuné, il avait découvert que c'était un ouvrier bottier, employé quelque temps chez un bottier de Fleet-Street, et dont la folie est antérieure à sa détention dans la prison de la rue de la Croix-Blanche.

Un médecin de fous, fort célèbre, et le sieur Laforêt, un de ses ex-pensionnaires, sont en présence devant la 6^e chambre. Il s'agit entre eux d'une affaire de la plus mince importance, mais ce qu'il y a de curieux au suprême degré, c'est le prévenu. A l'appel de la cause, on voit arriver en sautillant et papillonnant au banc des prévenus un petit vieillard gris pommelé, grotesquement vêtu, rempli de pétulance et portant sur tous ses traits l'expression de l'impatience combinée avec celle de la plus expansive hilarité. Ses deux poches transformées par lui en deux énormes magasins, écartent à droite et à gauche les basques d'une redingote, qui, dans sa partie inférieure, a vu sa couleur disparaître sous une couche de crotte depuis long-temps amassée. Ses mains, qu'on prendrait pour celles d'un forgeron, sont surchargées de bagues; et sa chemise d'une blancheur plus que douteuse, est attachée sur le devant par un gros diamant de grand prix. Dans une de ses poches, assure-t-on, est momentanément enterré un poulet que la nuit dernière, à trois heures, il était occupé à plumer lui-même à la porte de son avocat, tandis que pour obtenir l'entrée de son cabinet, il avait adroitement jugé à propos de crier au feu et d'éveiller la maison entière et tout le voisinage. Au fond de l'autre poche sont pêle-mêle enfouis les nombreux dossiers des nombreuses affaires que son génie cancanier lui a suscitées dans ses instans plus ou moins lucides.

M. le président l'interroge sur ses nom et prénoms; le prévenu répond à peine, court au greffier, lui parle à l'oreille; va ensuite vers la porte, l'ouvre, la referme, sourit à son avocat, puis avisant le défenseur de sa partie adverse, s'élançant vers lui: « Vivat, maître Wollis, vivat, nous sommes des connaissances, nous avons dîné ensemble! Maître Wollis, nous avons déjeuné ensemble. Vous plaidez contre moi, ainsi va le monde. Au reste, sans aucune, vous êtes un brave homme; permettez que je vous étreigne ».

L'avocat fait prudemment retraite, et déjà le prévenu est en conversation qu'il croit intime avec l'un des membres du tribunal.

Cependant l'affaire s'instruit, les témoins, déposent, et à entendre le prévenu il n'en est pas un qui n'ait dîné avec lui, et qui ne doive se rappeler parfaitement comment il fait les choses. Du ton plaisant, il passe au ton sérieux; les interpellé de la bonne façon, et finit par débiter contre eux de injures à fournir matière à vingt procès. Les juges mettent bientôt fin à ces débats en renvoyant Laforêt des fins de la plainte. C'est un conseil à lui donné de faire sa paix avec son docteur. Il en a peut-être hélas! plus besoin que jamais.

BELGIQUE.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du 9 décembre. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur la péréquation cadastrale.

M. le président: A la fin de la séance d'hier, M. Eloy de Bur-

rence. D'abord ils ont voulu lutter de prix; mais ils ont reconnu bientôt que c'était tenter l'impossible, et lorsqu'ensuite ils ont menacé et maltraité les nouveaux venus, les tribunaux ont fait justice de ces violences. Enfin les bateliers ont pris le seul parti qu'il leur restait à prendre. Ils ont réuni leurs ressources, se sont associés, et viennent d'établir quatre bateaux à vapeur sur la Tamise, véritables omnibus destinés à parcourir, depuis 8 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir, l'espace qui sépare les ponts de Londres et de Westminster.

Ce système de coopération se propage de plus en plus en Angleterre. Les ouvriers s'associent, ouvrent des boutiques qu'ils font tenir à quelques uns d'entre eux, et font vendre des objets de leur industrie qu'ils confectionnent en dehors de leurs occupations ordinaires. Souvent même ils ne se bornent pas à ces objets, ils entreprennent quelque autre industrie.

C'est ainsi que des ouvriers de Manchester ont acheté des bateaux qu'ils ont loués d'abord aux marins, puis ont ensuite frétés eux-mêmes, et à l'aide desquels ils ont fait un grand commerce entre Manchester et Londres. Aujourd'hui cette association jouit de revenus considérables, elle s'est rendue propriétaire des terrains cultivés en marais ou potagers, et qui produisent de beaux bénéfices. Les couteliers de Londres viennent de former une association pareille, leurs produits, qui sont fort estimés et à un prix très modique se reconnaissent au mot *coopérative*.

diano a annoncé qu'il n'avait pas encore terminé. Désire-t-il avoir la parole?

M. Eloy de Burdiano: Certainement, je n'ai pas fini. J'ai au contraire bien des choses à dire encore.

M. le président: Vous avez la parole.

M. Eloy de Burdiano, dans un long discours écrit, s'attache à réfuter les opérations cadastrales faites en 1826. Il donne lecture d'un mémoire fait par un employé du cadastre, et d'un autre mémoire que lui, M. Eloy, avait fait également. Son discours excite à plusieurs reprises l'hilarité de la chambre.

M. le ministre des finances: Je désirerais faire une observation.

M. Eloy de Burdiano: Vous n'avez pas le droit d'interrompre un orateur.

M. le ministre des finances: Ce n'est pas pour vous interrompre, c'est pour faire une observation; je ne demande que deux minutes.

M. Eloy de Burdiano: Deux minutes, je vous les accorde. (On rit.)

M. le ministre des finances: L'honorable M. Eloy de Burdiano a pu tout ce qu'il vient de dire dans un mémoire qui avait rapport à un essai cadastral fait en 1826. Mais en ce moment nous n'avons pas à nous occuper de ce qui s'est fait en 1826, mais de ce qui s'est fait en 1831 et 1832, opérations qui ont été beaucoup mieux faites. Il serait donc plus convenable d'adopter les opérations cadastrales de 1831 et de 1832. Si, dans ces opérations, M. Eloy de Burdiano trouve les mêmes erreurs que dans celles de 1826, mon devoir sera alors de réfuter ses observations et prouver que les erreurs n'existent pas, ou bien d'avouer qu'elles existent, si je puis prouver le contraire.

M. Eloy de Burdiano: Les opérations cadastrales ont été faites en 1831 et 1832, sur les mêmes bases que celles de 1826.

L'orateur continue à lire divers passages de son mémoire; il est souvent interrompu.

M. Desmaret de Hicems demande la parole pour un rappel au règlement. Il est inutile qu'un orateur s'arrête pour se reposer, pour demander des explications et reprendre ensuite un discours qui dure depuis le commencement de la séance.

M. le président: Faites-vous une proposition?

M. Desmaret de Hicems: Je demande que la parole soit continuée à l'orateur, mais qu'il achève son discours sans interruption.

M. le ministre de l'intérieur dépose sur le bureau divers projets de loi. L'un est relatif aux budgets provinciaux, un second a pour but le renouvellement de la loi sur les concessions de péages; et le troisième est relatif à des constructions de navires. Trois autres projets ont rapport aux circonscriptions cantonales.

On reprend la suite de la discussion.

M. Eloy de Burdiano continue encore jusqu'à 4 heures à présenter à la chambre ses longues observations.

La séance est levée et renvoyée à demain à midi.

LIEGE, LE 10 DECEMBRE.

Hier à midi, la houillère du Grand Romarin, aux Kessalles, à Jemeppe, a été le théâtre d'un accident épouvantable: une inflammation de gaz hydrogène carboné a atteint 24 ouvriers mineurs, dont 12 ont déjà succombé à leurs blessures; les autres sont plus ou moins dangereusement blessés ou brûlés.

On ignore jusqu'à présent la cause de cet événement, qui plonge dans la misère un grand nombre de familles.

On est à la recherche de quelques mineurs qui ont manqué à l'appel; on craint qu'ils n'aient été ensevelis. — Cinquante ouvriers environ étaient dans la mine au moment de l'explosion.

Le ministre de l'intérieur porte à la connaissance du public que, le jeudi 17 décembre 1835, à midi, il sera procédé, sous réserve d'approbation ultérieure, au local du gouvernement provincial, à Bruxelles, pardevant M. le gouverneur et en présence des ingénieurs en chef directeurs, Simons et de Ridder, à l'adjudication publique de la fourniture, en trois lots, d'une partie des bois nécessaires à la fondation du rail-way, sur la section de Tirlemont à Waremme, consistant en 9,000 billes de 2 m. 70 c. de longueur de boulaux, saules montants, ormes, sapins, peupliers des espèces propres à la menuiserie, livrables par tiers à Rosoux, Corswarem et Waremme, à côté de chemins à indiquer par l'administration.

Un arrêté royal du 8 courant, décide qu'il sera opéré un redressement d'alignement avec rectification de pentes à la route de première classe, n° 9, embranchement de St-Trond à Maestricht, dans la traverse de Loos. Sa longueur totale sera de 516 m. 90 c.

Par arrêté du même jour, le roi approuve les statuts et autorise l'établissement d'une société anonyme, sous le titre de Société de Commerce de Bruxelles.

Un arrêté du même jour autorise le sieur Closset (Frédéric Joseph), bourgmestre de la commune de Xhenedesse (province de Liège), à exer-

cer provisoirement les fonctions de secrétaire de ladite commune.

— On mande de La Haye, le 7 décembre:

« Un journal de Paris, ordinairement bien informé, le *Courrier Français*, se fait écrire d'Amsterdam qu'avant peu une flotte russe est attendue au Helder, et il ajoute qu'à la vérité cette flotte sera mieux équipée dans ce port, mais qu'elle ne sera renforcée par aucun des vaisseaux des Pays-Bas. Il vaudrait mieux passer sous silence cette nouvelle, que le *Journal de La Haye* se contente de mentionner en plaisantant, si ce n'était qu'il importe de contredire ces sortes de bruits qui sont avidement accueillis à l'étranger et toujours expliqués et commentés d'une manière hostile aux Pays-Bas. »

— On lit dans le *Journal d'Anvers*:

On dit que la régence se refuse à l'entrée de la route en fer dans l'intérieur de la ville, seul moyen d'en utiliser tout le mérite, parce que quand les wagons ne peuvent s'approcher des navires, il y a double frais de transport, double déchet et double perte de temps occasionnés par le chargement et déchargement des marchandises.

— On écrit de Gand:

Des voleurs ont dévalisé en plein jour une chapelle de l'église St-Michel, en cette ville. Ils y ont forcé un coffre où se trouvait de l'argent, de la vaisselle et des livres qu'ils ont emportés.

— Nous avons dit d'après une autre feuille, que M. Teissère, premier ténor du théâtre d'Anvers, était engagé au théâtre de Bruxelles. Hier un billet a été jeté sur la scène, pour en demander l'explication, et il y a été répondu, par M. Monnier, que l'administration n'en savait rien, et qu'il n'était nullement question de cet engagement.

— Le flotille belge, stationnée dans l'Escaut, se compose des bâtimens de guerre suivans: 2 brigantins, le *Congrès* et les *Quatre-Journées*, armés chacun de 8 pièces; 4 goëlettes canonnières (n° 1 et 4), armées de 7 pièces chacune; 8 canonnières chaloupes, portant 5 pièces chacune. Totaux: 14 bâtimens à feu, dont 4 à la paix, de 80 livres. Le personnel se compose de: 6 lieutenans de vaisseau commandans; 1 idem chef de division; 8 enseignes; 12 aspirans de 1^{re} classe, 12 idem de 2^e classe; 8 agens comptables; 2 chirurgiens aides-majors, 4 chirurgiens sous-aides, 12 maîtres d'équipages; 12 maîtres de canonnière; 12 coqs, 110 matelots de 1^{re} classe, 150 idem de 2^e classe, 230 idem de 3^e classe, 60 moasses. Total 637 hommes, plus les pilotes amateurs.

Le crédit demandé au budget de 1836 s'élève à 659,278 francs, divisés comme suit:

Administration centrale, y compris le matériel, 9550 fr.; bâtimens de guerre, personnel 339,524 fr.; matériel 303,804 fr.; magasin de la marine 11,200 fr.; dépenses éventuelles 400. (*Mercurio*.)

— L'empressement du public est tel à Paris, pour se procurer le nouveau *Dictionnaire de l'Académie*, que MM. Firmin Didot se voient obligés de prévenir leurs souscripteurs par la voie des journaux de n'être pas surpris s'ils ne reçoivent pas leurs exemplaires aussi promptement qu'ils le désiraient, les sept premiers mille ayant été enlevés le jour même de la mise en vente. De nouvelles mesures ont été prises par les éditeurs pour satisfaire à la juste impatience du public.

— On a reçu à Londres la nouvelle du naufrage du vaisseau de transport la *Nova*, parti de Cork en Irlande, le 8 janvier dernier pour se rendre à Sidney. Ce vaisseau avait à bord 240 personnes dont 150 femmes avec 33 enfans extraites des prisons d'Angleterre, 9 femmes non prisonnières avec 22 enfans et un équipage de 26 hommes. Le vaisseau ayant été brisé sur un écueil le 13 mai dernier, 22 individus seulement ont pu arriver à terre, dans l'île nommée King's Island, mais 7 de ceux-ci épuisés de fatigue sont morts immédiatement; de manière que sur les 240 personnes 15 seulement ont été sauvés. (*Globe*.)

— Le marquis de Salisbury, dans une lettre à la reine d'Angleterre, où il rend compte des tristes détails de l'incendie de Hatfield House, annonce que la bibliothèque a été sauvée. Quelques journaux avaient annoncé à tort que cette précieuse collection avait été détruite. (*Standard*.)

— Les manufacturiers de Leeds ont adressé à lord Palmerston un mémoire dans lequel ils exposent, qu'il se confirme qu'à partir de janvier prochain il sera établi en Portugal des droits d'entrée sur les cotons tels que la consommation de leurs produits en sera notablement diminuée et que c'est là une mesure de représaille pour la majoration des droits établis en Angleterre sur les vins de Porto.

Il a été répondu à ces industriels que le gouvernement prendrait leur réclamation en sérieuse considération. (*Idem*.)

— On peut voir en ce moment chez le sieur Hombant, fermier à Wetteren (Flandre orientale), un porc d'une grosseur énorme; les journaux disent qu'il pèse environ mille livres; reste à savoir s'il y a rien à marcher sur cela.

— On lit dans l'Union :

Un fait inouï dans les annales des chambres belges, et qui, très probablement, ne se renouvelera pas de longtemps, s'est passé hier à la chambre des représentants. Un honorable membre qui avait occupé la dernière partie de la séance du mardi dans la discussion du projet de péréquation cadastrale, a repris hier la parole à l'ouverture de la séance, et bien qu'elle ait duré jusqu'à cinq heures, il n'a pu encore terminer son discours, et en a remis la suite ou la fin à la séance de ce jour. (V. la séance.)

— MM. Rotschild de Francfort ont fait connaître que la somme nécessaire pour la construction du canal du Danube au Mein a été complétée et que la liste de la souscription est close.

— La séance solennelle de l'Académie royale de Bruxelles, aura lieu le 16 courant, dans la salle du Trône à la Bibliothèque. Les invitations sont au nombre de 400.

— Le tirage du château de Samokleski a eu effectivement lieu, mais c'est le n° 636 auquel ledit bien est échu, tandis que le prix capital de 20,000 florins, fixé pour les billets gratis, a été gagné par le n° 18 989.

— Les messageries royales de France et celles de Laffitte, Caillard et compagnie, viennent d'opérer une baisse considérable sur les prix des places, de Bruxelles à Paris, vice-versa. On peut donc maintenant faire ce voyage en 30 heures, dans de très bonnes voitures, pour 18 francs dans le coupé, 16 fr. dans l'intérieur, 12 fr. dans la rotonde, 6 fr. sur la banquette. C'est le cas de dire; vive la concurrence.

— On nous mande de Berlin à la date du 28 novembre, que ces derniers jours deux officiers de l'armée prussienne, fils de généraux, ont demandé l'autorisation de servir comme volontaires dans l'armée de l'infant don Carlos, mais elle leur a été refusée à cause de leur position dans l'Etat. L'un de ces officiers a donc renoncé à son projet, mais l'autre a donné sa démission pour pouvoir suivre son plan conformément à ses vues personnelles, même en sacrifiant sa position militaire dans sa patrie. Ces faits témoignent hautement de l'impartialité et de l'esprit de justice qui anime nos autorités, ainsi que de la manière dont elles jugent la lutte déplorable qui continue en Espagne.

(Journal de Francfort.)

DES BRUITS DE GUERRE.

On peut remarquer qu'à la bourse de Paris du 8, tous les fonds ont éprouvé une hausse considérable. Les 5 % de 107 50 sont montés à 108 10 c.; les 3 % de 78 25 ont été faits à 79 45; les Ardouin de 45 1/2 se sont élevés à 46 5/8.

On nous mande aussi de Bruxelles qu'à la bourse d'hier 9 décembre, la dette active d'Espagne a été payée à 49, après la cote.

Nous avons cherché dans les journaux de Paris arrivés ce matin, quelle pouvait être la cause d'une si remarquable amélioration dans les fonds publics. S'il faut en croire la *Correspondance particulière*, la question américaine avait pris, ces jours derniers, une tournure pacifique. La France aurait accepté, dans cette affaire, la médiation de l'Angleterre. (V. Paris.) C'est là, nous semble-t-il, un fait de nature à motiver la hausse que nous signalons.

S'il fallait en croire cependant quelques feuilles allemandes, le gouvernement russe se serait montré si offensé des articles publiés par le *Journal des débats*, qu'il serait tout prêt à recourir à la voie des armes pour obtenir satisfaction de la France.

C'est bien évidemment, nous semble-t-il, méconnaître l'habileté politique de la Russie que de croire qu'elle va ordonner une levée de boucliers pour avoir raison du *Journal des Débats*. — Le gouvernement russe est resté imperturbable devant les attaques plus violentes encore de la presse anglaise: le langage du *Times* et du *Globe* aurait pu depuis longtemps fournir un prétexte de colère à la Russie si le temps de la guerre était venu. Or, l'Europe est aujourd'hui ce qu'elle était hier: l'alliance de la France et de l'Angleterre subsiste, et la puissance du Czar fait peur à l'Autriche. C'est en présence de cette situation que *Lours polaire*, comme ils disent, a dû se tenir tranquille, et depuis il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

Le langage des journaux a eu d'ailleurs à d'autres époques plus de violence et n'a point excité la guerre. De la part de la Russie même, il avait une acerbité alarmante, parce que la presse à St Petersburg et à Moscou n'est point libre, et l'on pouvait croire qu'elle exprimait les véritables pensées du gouvernement.

Voici comment s'exprimait la *Gazette de Moscou*:

« La nation russe est indignée de la part secrète que l'Angleterre, ou plutôt son perfide ministère, a pris aux troubles de la Pologne; nous, nous aurons notre tour; nous lui ôterons son masque, et nous apprendrons au monde, comment on soustrait vé-

ritablement un grand peuple à l'esclavage. Vous jugerez bientôt si Ponsomy a dit vrai, en répétant à qui voulait l'entendre, que la Russie n'était rien, et que le gouvernement asiatique ne peserait plus dans les destinées de l'Europe.

« Comment cette Albion endettée, ose-t-elle réveiller *Lours polaire*. Cette ours qui faillit dévorer Napoléon avec la première armée qui osa mettre le pied sur son territoire, pour aller ensuite se venger à Paris même de cette témérité? Non, il faut que le tour de l'Angleterre vienne; dans quelque temps, nous ne devons plus faire avec ce peuple aucun traité, si ce n'est à Calcutta. Sa fausse politique a joué de son reste; qu'elle aille s'allier aux nègres d'Afrique à qui elle veut tant de bien, et pour lesquels l'Europe est sa dupe. Nous, Russes, barbares et esclaves comme ces feuilles nous nomment, nous lui donnerons une leçon. »

Telles étaient les paroles de la *Gazette de Moscou* en 1832. Les journaux français et anglais ne se firent pas faute de réponses outrageantes, et cependant la guerre n'a point éclaté, malgré toute cette grande colère de la Russie, elle dut ronger son frein, parce qu'elle aurait eu à lutter contre toute l'Europe; et, ainsi que nous l'avons déjà dit, la situation n'a point changé depuis cette époque. Les obstacles matériels à la guerre se sont même multipliés.

FLAMMES DES FOYERS D'AFFINERIE. — M. Adolphe Guérin, directeur des forges et fonderies d'Imphy, écrit à l'*Echo de la Nièvre* une lettre d'où nous extrayons le passage suivant :

..... La flamme perdue des foyers d'affinerie est susceptible d'être utilisée à produire la vapeur nécessaire à faire mouvoir soit la soufflerie, soit les marteaux d'une forge. Ce que j'avance n'est plus un problème, puisque depuis près de trois années l'application en a été faite avec un plein succès dans les usines d'Imphy où ce moyen n'a pas cessé d'être employé depuis ce temps; je pense que personne avant nous, du moins en France, n'a fait cette expérience. Après cette découverte, nous avons donné connaissance de son bon résultat à un grand nombre de maîtres de forges, en les engageant vivement à suivre notre exemple.

Deux feux d'affinerie produisent environ 18 à 20 chevaux de force. (Vapeur à basse pression.)

Si l'établissement d'Imphy avait eu un haut-fourneau à sa disposition, il y a déjà plusieurs années qu'il aurait utilisé la flamme perdue du gueulard, et bien longtemps avant l'application récente de MM. Laurens et Thomas, je ne doutais nullement du succès; plusieurs fois, j'ai parlé de ma conviction, sur ce sujet, à divers exploitants de hauts-fourneaux; cependant je suis encore très-éloigné de croire que, avec la seule flamme d'un haut fourneau, on puisse donner le mouvement à une grande usine.

Un employé retraité, M. Marin, écrit, en date du 6, une lettre où il ordonne les détails suivants sur la fraude des eaux-de-vie de France en Belgique :

« Les personnes qui s'y livrent, du moins dans la contrée de la province du Hainaut que j'habite, possèdent un certain nombre de chiens qu'elles vont charger à la douane française de Bettignies, en avant de Maubeuge, d'où elles se dirigent ensuite soit à droite soit à gauche, le long de la frontière, jusqu'à ce qu'elles parviennent à trouver un lieu favorable à l'introduction en Belgique du liquide dont leurs chiens sont porteurs.

La charge ordinaire de chaque chien est de 12 litres d'esprit d'eau-de-vie, contenu dans des vessies. Il n'est pas rare de rencontrer des meutes composées de 30, 40, 50 et même de 60 de ces animaux ainsi chargés, appartenant à huit, dix ou douze individus; deux de ces fraudeurs se placent en avant, à quelque distance de la meute, dont l'effectif est calculé sur le plus ou le moins d'obscurité de la nuit; chaque éclaireur est précédé lui-même par un chien, non chargé, et qui est tellement bien dressé, qu'il va reconnaître les embuscades des employés tout comme ferait un barbet à la quête du gibier; dès que le chien a aperçu ou seulement flairé les douaniers, il se met à aboyer de toutes ses forces, et à ce signal la bande de prendre le large et d'aller passer sur un autre point.

« Je puis affirmer, sans crainte d'être démenti par qui que ce soit, que dans l'intervalle du 1^{er} septembre dernier au 1^{er} décembre courant plus de 4000 pots d'esprit d'eau-de-vie ont été introduits de la sorte en Belgique, seulement sur une étendue de territoire de trois à quatre lieues, tant à droite qu'à gauche de la frontière belge à partir du bureau français de Bettignies.

« Cette énorme quantité de liquide importée frauduleusement dans un aussi court espace de temps et sur un point aussi resserré de la frontière laisse

à juger combien il en a dû être introduit pendant le même temps de la même manière et sans doute avec un égal succès par toute la ligne de terre depuis Adinkerque jusqu'à la dernière commune de la province de Luxembourg en regard du territoire français; le calcul en serait vraiment effrayant. »

— Un journal anglais, le *Morning-Herald*, a annoncé que MM. Bischoffsheim d'Amsterdam, auraient négocié un emprunt de quarante millions de francs pour le compte de don Carlos. Ce fait est complètement faux, et nous sommes à même de le démentir de la manière la plus positive. (Indépendant.)

On lit dans un journal de Paris : « Le remorqueur de M. Dietz, destiné à exploiter la route de Versailles, est sorti dimanche à 2 heures des ateliers qui sont aux Champs-Élysées, et a fait le voyage de Sèvres et retour en une heure 10 minutes, y compris le temps de renouveler sa provision d'eau.

« La voiture qu'il remorquait était occupée par beaucoup de dames qui ont voulu être des premières à jouir des avantages d'une pareille invention. On a remarqué que les connaisseurs s'étaient mis de préférence sur l'impériale pour pouvoir mieux juger la manière dont fonctionnait la machine. Ils ont dû être satisfaits, car pendant le trajet tous les obstacles ont été surmontés avec une grande facilité, soit pour éviter les charrettes, soit pour arrêter presque immédiatement.

Un de nos confrères nous fournit, ce matin, l'explication d'une nouvelle invention d'un *chemin de fer mouvant*, qui est bien différent de ceux que nous connaissons; puisqu'au lieu de servir, comme les anciens chemins, à porter les voitures, ce sont les voitures qui porteront ce nouveau chemin, ou du moins il marchera avec elles.

Notez que cette extraordinaire conception s'applique à tout ce qui roule, depuis la lourde diligence, jusqu'à la brocette la plus légère.

L'immortalité de Watt pâtit à côté de celle qui attend M. Marchal, breveté pour cette sublime invention.

Dans la crainte qu'en allant voir cette merveille, on ne nous donne pour épithète le nom de nos célèbres mécaniciens, nous renvoyons à M. Jobard, l'examen des chemins mouvants de M. Marchal, qui seraient peut-être plus correctement appelés chemins marcheurs.

Notices des jugemens de condamnation prononcés par le tribunal de simple police dans sa séance du 3 décembre 1835.

1^o Embarras de la voirie, dépôt non éclairé pendant la nuit, etc. Trois condamnations dont deux (cas de récidive) à quinze francs et la troisième à un franc d'amende.

2^o Espages injurieux, rixes, violences légères, etc. Huit condamnations, savoir : une à quinze francs d'amende et à cinq jours de prison, une à quinze francs d'amende, une à onze francs d'amende et à deux jours de prison, une à la même amende et à un jour de prison, une à six francs, une à cinq francs, une à quatre francs cinquante centimes, et enfin la dernière à un franc cinquante centimes d'amende.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins, vu l'arrêté de M. le gouverneur, en date du 5 de ce mois, portant que le plan indiquant les propriétés particulières à exproprier pour l'élargissement des abords du Pont des Arches restera déposé pendant huit jours entre les mains du collège des bourgmestre et échevins;

Informent les intéressés qu'ils peuvent prendre connaissance dudit plan au secrétariat de la régence pendant le délai ci-dessus indiqué, tous les jours depuis huit heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi.

Le présent avertissement sera inséré dans les feuilles publiques et affiché tant sous le perron de l'hôtel de ville qu'à la porte des églises de St. Denis et de St. Antoine.

A l'Hôtel de Ville, le 7 décembre 1835.
Pour le président du collège, indisposé,
l'échevin, SCRONX.
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

Séance publique du conseil de régence samedi 12 du courant, à 5 heures du soir.
L'ordre du jour est affiché.
Liège, le 10 décembre 1835.
Le bourgmestre, Louis JAMME.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Judi 10 décembre 1835, premier début de M. Forgas.

ROBERT LE DIABLE, grand opéra en 5 actes.
Au premier jour, au bénéfice de MM. Valcour, Leoor et Théodore, la première représentation de MARGUERITE DE QUELUS ou le MASSACRE DE LA St. BARTHELEMY, drame nouveau en trois actes.

Le deuxième acte de GUILLAUME TELL.
La première représentation de IAUMONIER DU REGIMENT, opéra vaudeville en un acte.

La première représentation de l'AUBERGE DES ADRETS ou ROBERT MACAIRE, drame comique en 2 actes.

